



# Les Zones Humides de l'Armagnac



## L'écho des Pesquès

N° 3 Décembre 2014



« Le rôle essentiel des zones humides tant dans la régulation de la qualité et la quantité d'eau sur les territoires que dans la préservation de la biodiversité n'est plus à démontrer. La protection, l'entretien voire la restauration de ces milieux constituent ainsi des orientations fortes du X<sup>ème</sup> programme d'intervention de l'Agence de l'eau (2013-2018). La mobilisation d'une partie des contributions financières des différents usagers de l'eau en faveur des zones humides doit concourir à l'atteinte des objectifs fixés par la directive cadre européenne sur l'eau. La conciliation d'enjeux économiques, sociétaux et environnementaux complexes nécessite une sensibilisation, une écoute et un appui technique au quotidien pour les gestionnaires sur le terrain. L'action de la CAT ZH s'inscrit dans cette politique de proximité et contribue à une prise de conscience collective quant à la nécessaire protection des milieux aquatiques qui nous entourent ». **Mathieu ROUY, Agence de l'Eau Adour**

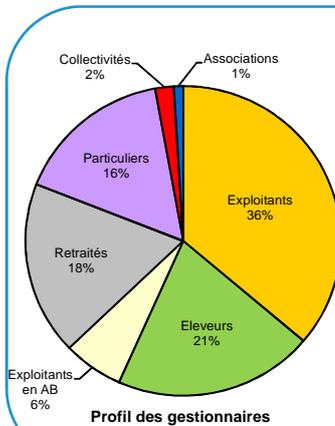
### Bilan d'activité de la CAT ZH Armagnac

**Un inventaire des zones humides du Bas-Armagnac** débuté en 2003 et réactualisé en continu a permis de recenser :

- **2 533 points d'eau** (1 438 mares, 1 088 étangs, 7 grandes retenues)
- **531 ha de prairies humides**
- **162 ha de boisements humides.**

**Des outils de communication et de sensibilisation :**

- posters et plaquettes
- cahier et fiches techniques
- articles de presse, lettres de liaison...
- réunions d'information



**Un réseau de 210 gestionnaires** de zones humides qui bénéficient de conseils vis à vis des actions de gestion et de restauration nécessaires à la préservation de leur site. Un diagnostic détaillé de l'intérêt écologique et du fonctionnement hydraulique accompagné d'un plan de gestion est réalisé sur chaque site. Des visites de suivi annuelles ou bisannuelles permettent ensuite d'évaluer l'état de conservation de ces sites et de prévenir les risques de dégradation.

A ce jour, **289 étangs, 63 mares et 146 ha de prairies humides** ont bénéficié de la CATZH.

### Exposition « Les Zones Humides du Gers » N'HÉSITEZ PAS À LA DEMANDER!!!

Elle peut être mise à disposition gratuitement à l'occasion de différents événements ou manifestations (scolaires, collectivités, associations...etc).

#### 10 PANNEAUX THEMATIQUES

- *C'est quoi une zone humide?*
- *Les mares*
- *Les étangs*
- *Les prairies humides*
- *Les autres types zones humides*
- *Le rôle essentiel des zones humides dans la gestion de l'eau et de la biodiversité*
- *Les services rendus par les zones humides*
- *Les menaces qui pèsent sur les zones humides*
- *Les espèces invasives dans le Gers*
- *La CATZH*



## Les 2<sup>èmes</sup> Rencontres des Zones Humides du Gers

Un bilan favorable, des perspectives...un nouvel élan...



Pour les **10 ans de la CATZH**, l'ADASEA a organisé le 7 décembre 2012 à Eauze «Les 2<sup>èmes</sup> Rencontres des zones humides du Gers» qui ont réuni **140 personnes** : gestionnaires, élus, partenaires, entrepreneurs, syndicats de rivières... Les divers témoignages ont mis en avant les rôles fonctionnels des zones humides pour la gestion de l'eau et la biodiversité.

Frédéric DENHEZ, journaliste scientifique, présentait dans sa conférence des exemples concrets des effets de l'artificialisation des sols. Il a notamment souligné **l'importance de préserver les prairies, sols agricoles fertiles, pour leur rôle tampon et anti-érosion**. Posant les termes de la question : «La Nature combien ça coûte ?», il proposait différentes approches rendant compte des biens et des services qu'elle rend à la société.

Pierre ESCORSAC a ensuite animé la table ronde sur **les services rendus par les zones humides : entre prise de conscience, gestion partagée et intégration dans les différentes politiques et leur prise en compte dans l'aménagement des territoires**. Ce débat réunissait élus, professionnels agricoles et Agence de l'Eau Adour Garonne qui se sont accordés sur le fait que la ressource en eau est un enjeu majeur pour notre société et qu'il faut en raisonner les différents usages.



Visite de l'étang de l'Escoubillon chez Aimé FAGET à Bourrouillan. Journées Nature de la région Midi-Pyrénées - Mai-Juin

Des **journées d'échanges** sont organisées entre adhérents du réseau de gestionnaires de zones humides et partenaires locaux sur différents thèmes: loi sur l'eau, abreuvement, espèces invasives, biodiversité, pisciculture...



## Formation

le 4 juillet 2014 à Manciet

«Les étangs et leurs abords : concilier ses interventions avec les spécificités des habitats et des espèces, les contraintes techniques et les exigences contractuelles et réglementaires»

Aurélien BELVEZE, animatrice NATURA 2000 (ADASEA), a décrit les habitats et les espèces liées aux étangs. Les bases réglementaires ont été expliquées par Philippe BARRIEU (DDT 32) David et Audrey SOUBIRAN (IES) ont abordé les aspects liés à la gestion, surveillance et restauration d'étangs et d'ouvrages associés : éviter ornières et développement d'arbres sur les barrages et les talus de digue, gérer les fuites et ravines sur le parement aval...

L'après-midi terrain a été bien apprécié par les 25 participants malgré les conditions météo! La visite d'un vieux étang restauré à Cravencères a permis d'apprendre à identifier la Jussie (espèce végétale invasive). La journée s'est terminée à l'étang du Moura à Espas où Nicolas BERNADICOU (CG32) a présenté le site



Pêche du Pesqué à Perchède  
Dernier vendredi d'octobre

Elles permettent aux gestionnaires de **se rencontrer, de partager leur expérience** et de découvrir les différents usages et modes de gestion des zones



Pêche du Réchou à Saubouires, appartenant à Chantal VIEUSSAN, fille d'Henri GOMA. Veille des Rameaux



## Journée Mondiale des Zones Humides 2014 : « Agriculture et zones humides : cultivons le partenariat »

le 7 Février 2014 à Perchède



À l'occasion de la **Journée Mondiale des Zones Humides**, Mr Alain MARIN, maire de Perchède a accueilli 52 personnes (élus

Sophie HURTES (CATZH Gers) a rappelé les différentes actions menées en faveur des zones humides depuis 1995 et souligné le **rôle primordial des agriculteurs qui en assurent la gestion**. Aussi, les Mesures agri-environnementales (MAE) apparaissent comme des outils indispensables à leur préservation. Une approche à l'échelle du «Bassin versant» est nécessaire dans toute réflexion d'aménagement ou de gestion.

Dans le débat qui a suivi, plusieurs points ont été abordés, notamment les problèmes rencontrés par les agriculteurs pour faire face à un contexte difficile avec des obligations administratives de plus en plus contraignantes (études d'impact très coûteuses, Directive Nitrates, Loi sur l'Eau et les milieux aquatiques etc).

locaux, agriculteurs, offices de tourisme...) venues assister à la projection du documentaire :

«**Gestion des zones humides dans le sud-ouest de la France**» réalisé par l'Université Toulouse le Mirail et dont une partie est consacrée aux étangs de l'Armagnac.

Hélène VOLEBELE (AP 32) a ensuite présenté le projet Eau et Biodiversité en Pays d'Armagnac.



## ZOOM SUR : Les prairies humides

Situées généralement en bordure des cours d'eau, en fond de vallée ou aux abords des mares et des étangs, ces prairies sont gorgées d'eau au moins une partie de l'année. L'arrivée d'eau dans la prairie peut avoir différentes origines : débordement des cours d'eau, réception du ruissellement du bassin versant, remontée de la nappe phréatique. Il n'est pas rare dans l'Armagnac de trouver des prairies humides en crête ou sur des pentes, liées à des nappes affleurantes ou à des petites résurgences.



Au début du XX<sup>ème</sup> siècle, les rivières gersoises étaient bordées de prairies associées à un bocage dense. **Depuis les années 1950, l'intensification et la spécialisation des cultures en plaine, ont conduit au drainage et à la disparition des prairies** et à la régression de l'élevage, au profit des champs cultivés et des peupliers.

### Usages

Les prairies humides sont utilisées pour **la fauche et/ou le pâturage**. Elles ont pour avantage de fournir du fourrage « vert » en fin d'été, alors que d'autres pâtures sont trop sèches. En revanche, l'engorgement des prairies en hiver et au printemps peut parfois représenter une contrainte pour les éleveurs.

### Rôles écologiques

- **La flore est riche**, associant des espèces fourragères et semi-aquatiques dont certaines sont remarquables comme la Fritillaire pintade...
- **Les insectes sont nombreux** dans ces milieux exempts de pesticides, formant une ressource abondante en nourriture pour d'autres animaux.
- **Certains oiseaux** nichent dans ces prairies humides où l'herbe est fauchée plus tardivement.



Fritillaire pintade

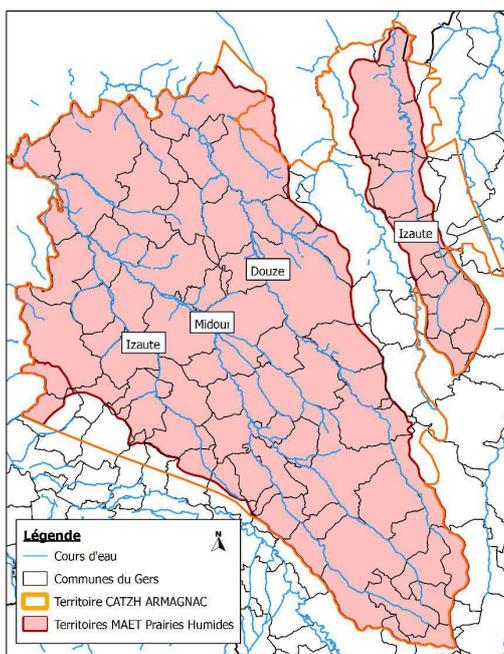
De nombreuses espèces animales empruntent les **corridors écologiques** formés par les prairies de bord de ruisseau.



### Rôles dans la gestion de l'eau

- **Régulation des inondations** en tant que zones naturelles d'expansion des crues, lorsque l'eau déborde des cours d'eau.
- **Limitation de la pollution** des cours d'eau en filtrant les eaux de ruissellement.
- **Soutien d'étiage des cours d'eau** : relargage progressif de l'eau stockée.

## La MAET Prairies Humides 2012-2013



Les territoires retenus pour la mise en œuvre de cette Mesure Agri-Environnementale Territorialisée (MAET) dans le Bas-Armagnac étaient :

- **le bassin versant de l'Izaute** (affluent de la Gélise) lié à la convention de partenariat entre l'ADASEA et le syndicat de rivière (SIAB Gélise-Izaute).
- **le territoire du SAGE Midouze** (partie gersoise).

En 2012 un appel à projet régional a permis la mise en place d'une «MAET Prairies Humides» dans le Gers, novatrice dans son concept. Elle repose sur une exigence de résultats et non sur une obligation de moyens. Il s'agit d'aider les agriculteurs à poursuivre une utilisation durable de ces milieux, notamment par la gestion extensive de la ressource fourragère (pâturage et fauche).

En contractualisant cette mesure, chaque agriculteur s'est engagé à ce qu'on puisse retrouver sur les parcelles concernées, durant les 5 années du contrat, au minimum 4 espèces de plantes indicatrices de l'équilibre agri-écologique des prairies humides. Une liste de 32 plantes typiques a été établie par l'ADASEA, avec l'appui de l'Association Botanique Gersoise puis validée par le Conservatoire Botanique Pyrénéen.

**19 agriculteurs ont souscrit cette mesure avec un total de 108 ha de prairies humides sous contrat.**

Le nombre de surfaces engagées a été limité par le budget alloué à cette action.

Aussi, **un nouveau programme agri-environnemental est en cours de préparation** pour la période 2015-2020.

## TEMOIGNAGE D'ACTEUR

**Christian GARROS**, paysan vigneron à Séailles, gestionnaire d'une dizaine d'hectares de prairies humides engagées en MAEt. Lorsqu'il a décidé d'arrêter l'élevage en 1996, il a fait le choix de conserver 1/3 de ses terres en prairies. Depuis 2010, les prairies représentent 80% de ses parcelles en raison de l'abandon des cultures céréalières.



Christian GARROS indiquant l'emplacement de la rivière «La Douze» jouxtant ses prairies.

«Suite à une baisse des cours des céréales il y a 3 ans, j'ai choisi de ne pas reconverter mes terres jouxtant la rivière «La Douze» d'un côté et celles bordant un petit ruisseau affluent. Le problème économique, en balance avec les choix «idéologiques», fait que la survie de mon exploitation doit s'adapter à la difficile, voire incompatible vision du « paysage vert » et de la raison productiviste forcée pour boucler le budget annuel. Sans parler des innombrables et fastidieuses contraintes terrain et administratives, et des charges continuant de s'accumuler pour finir de tuer ce genre de petites exploitations et leurs «exploités-exploitants», dont le monde actuel ne veut plus. S'agrandir pour produire plus? Quand la production terrain est bonne, les traders font baisser les cours des céréales et jouent avec les matières premières désormais, comme avant, avec l'or ou le pétrole. Résultat, investissement, endettement, et au final des marges au ras des pâquerettes, quand elles ne sont pas négatives.

Alors le choix de garder les prairies (et les pâquerettes...), même si l'aide accordée pour le faire n'est vraiment pas des plus attractives, sauf à être en zone «Natura 2000» sans doute. La technicienne de l'ADASEA, Sophie Hurtes, est venue faire le diagnostic prairies, me faisant découvrir des espèces recherchées à conserver, présentes sur les parcelles.

J'ai découvert grâce à elle, une nouvelle flore, à ne pas détruire, là, sous mes pieds, ce qui m'a permis, pour l'anecdote d'apprendre aussi quelques noms savants de plantes...

Ce foin préservé valant celui de la plaine de la Crau, d'après un éleveur de chevaux voisin. Peut-être !...

Voilà en quelques mots le pourquoi de mon engagement en «sauvegarde des prairies humides», malgré le trop peu de moyens financiers incitatifs pour s'inscrire dans une démarche à long terme.

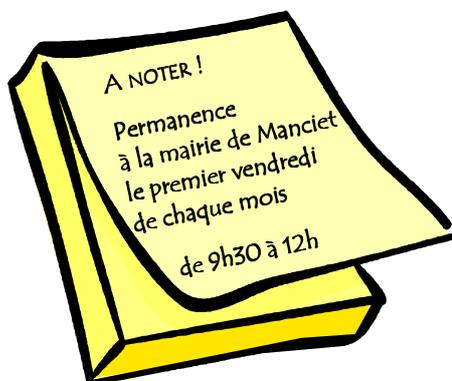
Encore un choix à prendre pour nos décideurs dirigeants, entre le bâton des contraintes, ou la carotte pour préserver l'espace terrien et l'espèce humaine-paysanne en voie de disparition.

De leurs décisions dépendra l'orientation future de notre métier qui, économiquement parlant, ne récompense pas assez, la valeur du travail, la qualité des produits récoltés et la préservation environnementale.

Pourtant, tous ces critères pourraient et devraient surtout, aller de pair, sans qu'une des 3 parties ne soit pas en adéquation avec les 2 autres».



Praisies humides au bord de la Douze en crue. Cliché: C.GARROS



**Accompagnement pour le montage du dossier de demande de subvention**  
auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne pour la restauration de zones humides à l'identique, avec un taux d'aide maximum de 60% du montant des travaux.

### Accompagnement réglementaire des gestionnaires

Etudes d'incidences pour des dossiers de :

- demandes de régularisation d'étang
- demandes d'autorisations de vidange et de pisciculture
- demandes d'intervention sur cours d'eau

Ces prestations sont payantes. Elles ne font pas partie du programme financé par l'Agence de l'Eau.

### Contacts :



Capucine BAILLOU  
Sophie HURTES

### ADASEA DU GERS CAT ZH Gers

Maison de l'Agriculture  
Route de Mirande – BP 70161  
32003 AUCH CEDEX

Tél. : 05.62.61.79.50

a032@adasea.net - <http://www.adasea32.net>

Lettre réalisée par l'ADASEA du Gers  
avec le concours financier de :

